



Prelement abusif assurance habitation

Par **akima**, le **18/11/2013** à **07:05**

Bonjour

En 2009 j ai resiler mon assurance habitation et aujourd'hui en 2013 je viens de me rendre compte apres un rejet de prelement de ma banque faute de provision que cette assurance continuer à me preleve impunement tous les mois oui je sais j'aurai du m'en rendre compte bien avant mais je n'ai pas l'oeil sur mes compte je leur ai envoye recommande avec justificatif et pas de remboursement que puis je faire il m ont juste envoye un courrier de prise en compte de resiliation en date de octobre 2013

Par **Philp34**, le **18/11/2013** à **07:55**

Si je puis vous être utile ...

Bonjour,

Il semblerait que votre assureur n'ait pas pris en compte votre demande de résiliation en 2009 de votre contrat d'assurance habitation.

Si vous n'avez pas gardé copie de votre LRAR que vous avez adressée à cette époque à votre assureur ainsi que les justificatifs de son envoi et sa réception ou que vous n'avez pas reçu de sa part la confirmation de la prise en compte de cette résiliation (comme il vient de le faire maintenant), que vous n'avez jamais sauf aujourd'hui protesté des prélèvements indus, vous n'avez aucune chance d'aboutir d'autant que le Législateur en matière d'assurance permet à un assuré de détenir plusieurs contrats d'assurance pour les mêmes risques.

Salutations.